

Dessau-Soprin inc.  
1060, rue University, bureau 600  
Montréal (Québec) Canada H3B 4V3  
Téléphone : (514) 281-1010  
Télécopieur : (514) 281-1060  
Courriel : <mailto:enviro@dessausoprin.com>  
Site Web : <http://www.dessausoprin.com/>

Le 21 avril, 2004

Madame Kim Arnold  
Agente des services de l'environnement  
Commission de la capitale nationale  
202-40 Rue Elgin  
Ottawa (Ontario), K1P 1C7

**Sujet: Développement des plaines LeBreton**

Addenda 2 – Rapport d'évaluation environnementale municipale de portée générale  
(Annexe B) pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égout  
N/Réf.: 480000-39645-HG-0001-0B

---

Madame Arnold,

La présente constitue un second addenda l'Évaluation environnementale municipale de portée générale (Annexe B) pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égout pour le projet de développement des plaines LeBreton complété en janvier 2003 (ci-après ÉE Municipale). Cet addenda réfère à tous les aspects spécifiques liés à l'installation d'un système d'interception d'huile et de sédiment (Stormceptor®) et des conduites d'eau pluviales. Ce Stormceptor® pourrait n'être en opération que jusqu'à la construction de l'étang de rétention ouest dont il est question dans le rapport. L'addenda couvre les mêmes sections que l'ÉE Municipale et constituera ainsi, suite à la révision par les agences et le public, un supplément à l'ÉE Municipale. Il est à noter que cet addenda n'affecte d'aucune façon les résultats présentés dans le rapport de l'ÉE Municipale relativement au réseau d'eau potable et des eaux usées.

## **PROBLÉMATIQUE**

Dans le cadre du projet des plaines LeBreton, l'ÉE Municipale présentait plusieurs alternatives liées à la conception et l'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que de système de traitement des eaux pluvial. Récemment, une évaluation environnementale de site phase II supplémentaire complétée par Dessau-Soprin pour l'ancienne usine d'asphalte, a élargi le secteur d'investigation au-delà du secteur de l'ancienne usine d'asphalte. Ce rapport a conclu qu'en raison de l'étendue, de la sévérité et de la stabilité de la contamination en hydrocarbures pétroliers (HP) et des dépôts organiques dans l'aire d'étude, une nouvelle solution devrait être envisagée pour la gestion environnementale de l'ensemble de la zone affectée (incluant l'ancienne usine d'asphalte).

Le rapport conclue également que l'installation d'un étang de rétention ouest et des structures de gestion des eaux pluviales dans la zone de l'ancienne usine d'asphalte serait :

- Techniquement difficile à atteindre en raison de la présence de la contamination en HP, en débris organiques, des dépôts de matériaux grossiers et du niveau de la nappe phréatique.
- Non sécuritaire du point de vue environnemental à cause de l'instabilité du HP et des dépôts de matières organiques qui pourraient occasionner des mouvements de masse dans l'aire excavée et le mouvement de contaminants vers la rivière des Outaouais à travers les dépôts de matériaux grossiers.
- Potentiellement très coûteux à réaliser étant donné la nécessité de travailler avec des conditions géologiques, hydrogéologiques, géotechniques et environnementales inadéquates.
- En raison des difficultés précédentes, la cause de délais important pour la réalisation et l'approbation des plans et devis.

Pour ces raisons, il a été décidé de favoriser l'utilisation d'une solution alternative pour la gestion des eaux pluviales du secteur ouest. Une stratégie visant la mitigation/restauration est présentement à l'étude pour ce secteur et un concept approprié pour la gestion des eaux pluviales en voie d'être conçue. La solution proposée consiste en l'utilisation d'un Stormceptor® et sa conduite d'évacuation pour le traitement des eaux pluviales provenant du secteur nord-ouest de la Commune, de la Place Vimy et de la propriété du Musée canadien de la Guerre (voir figure 1 pour un aperçu du secteur). Deux alternatives pour la conduite d'évacuation sont également évaluées dans cet addenda.

## **SOLUTIONS ALTERNATIVES ET DESCRIPTION DU PROJET**

L'installation d'un Stormceptor® fut proposé afin de permettre le développement de la Place Vimy, de la partie nord-ouest de la Commune et du Musée de la Guerre. Il a été mentionné dans l'ÉE Municipale, que la ville de Ottawa n'avait pas donné son autorisation finale à l'utilisation de Stormceptor® et qu'elle voulait qu'un suivi de l'efficacité de ce type d'équipement soit effectué au cours des deux (2) année qui suivrait leur installation. Il faut considérer que cette position de la ville de Ottawa s'appuie sur un transfert éventuel des installations de traitement sous leur responsabilité. Le Stormceptor® dont il est question ici sera installé sur des terres fédérales et géré par la CCN. En raison des contraintes de temps, aucune autre structure ne paraissait appropriée pour drainer temporairement ces secteurs tout en répondant aux conditions particulières exigées par le site en ce qui a trait aux dimensions requises et à la localisation prévue. Enfin, le Stormceptor® est présentement considéré comme une solution temporaire, et le sera jusqu'à ce que, et si, une solution acceptable est trouvée pour la construction et l'opération d'un étang de rétention.

Le Stormceptor® (voir figure 2) est un système conçu pour le traitement des eaux pluviales qui enlève l'huile et les sédiments provenant des eaux de ruissellement. Il se compose d'un réservoir cylindrique de béton préfabriqué et de partition en fibre de verre. Ce système de traitement permet d'insérer un accès d'entretien sur le réseau d'égout pluvial. En retenant les

hydrocarbures pétroliers et les matières en suspension, le Stormceptor® prévient les rejets de polluants dans les lacs et cours d'eau situés en aval.

L'avantage clé du Stormceptor® par rapport aux autres systèmes de traitement des eaux pluviales, est sa simplicité d'opération basée sur la séparation gravitaire. Une digue intérieure permet de diriger 80 à 95% des eaux de ruissellement annuelles dans la section inférieure où la gravité sépare les hydrocarbures pétroliers et les matières en suspension de l'eau. La digue dévie l'eau dans une conduite d'amenée qui oriente l'eau parallèlement à la paroi circulaire de façon à éviter le mélange et à augmenter le temps de rétention. De la section de traitement, l'eau est ensuite poussée vers le haut dans un tuyau d'évacuation qui monte dans la salle d'évitement du côté aval de la digue. L'eau est ensuite dirigée dans la conduite pluviale d'évacuation. La vitesse de l'eau ralentit à son entrée dans la section inférieure servant au traitement. Les hydrocarbures pétroliers et les autres liquides moins denses que l'eau montent et restent pris sous la partition en fibre de verre. Ces polluants restent dans la section de traitement car la conduite d'évacuation est submergée approximativement 400 mm sous le niveau de la partition. Les matières en suspension se déposent au fond par gravité.

Lors d'orages occasionnels d'une grande intensité, l'eau excédentaire déborde de la digue et évite la section inférieure de traitement. Cette eau passe alors par la section d'évitement et est dirigée directement dans la conduite d'évacuation. Cela permet d'éviter que des coups d'eau de grande intensité délogent les hydrocarbures pétroliers et les matières en suspension qui ont déjà été récupérés dans la section inférieure.

Deux alternatives pour la conduite d'évacuation des eaux traitées sont proposées:

- Utilisation d'une conduite d'égout pluviale existante de 900 mm submergée dans la rivière des Outaouais. Cette conduite évacue les eaux pluviales recueillies à la surface de la Promenade de la rivière des Outaouais.
- Installation et utilisation d'une nouvelle conduite d'égout pluvial de 750 mm. L'exutoire de la conduite se trouverait à la surface du sol sur une dalle de béton et un enrochement à proximité de la berge de la rivière des Outaouais. Des murs de soutènement seraient également construits autour du point de sortie pour protéger la conduite. À l'intérieur de la zone riveraine et en autant que cela soit possible, l'aménagement sera axé sur un objectif d'amélioration des habitats fauniques ainsi que sur le contrôle de l'érosion potentiel que pourrait causer l'écoulement des eaux pluviales.

## **DESCRIPTION PHYSIQUE DU SECTEUR SPÉCIFIQUE À LA ZONE D'ÉTUDE**

Le site choisi pour la mise en place du Stormceptor® et sa conduite d'évacuation a été décrit de façon générale dans le l'ÉE Municipale. Quelques caractéristiques spécifiques à la zone d'étude présentée ci-après sont fournies dans les sections subséquentes.

### **Description de la zone d'étude**

La zone d'étude pour cet addenda (voir figure 1) couvre essentiellement les secteurs où seront installés le Stormceptor® et sa conduite d'évacuation. Cette zone est située dans le secteur de l'intersection entre la Commune des Plaines LeBreton, le parc riverain et le musée canadien de la Guerre.

L'installation du Stormceptor® est prévue dans la partie la plus au nord de l'ancienne usine d'asphalte, sous l'emprise proposée de la Place Vimy. Les deux alternatives de conduites d'évacuation pluviale traversent une partie du parc riverain. L'option de construire une nouvelle conduite d'évacuation serait située à l'intérieur d'un couloir de 80 mètres centré sur l'option de la conduite d'égout pluviale existante et couvrant la distance entre le Stormceptor® proposé et la rive de la rivière des Outaouais

### **Milieu Humain**

Le site à l'étude concernant le milieu humain est décrit de façon détaillée à la section 4.2. de l'ÉE Municipale.

### **Milieu physique**

#### *Topographie et dépôts de surface*

La topographie et les dépôts de surface du site à l'étude ont été décrits de façon détaillée à la section 4.3.1 de l'ÉE Municipale.

#### *Hydrogéologie*

L'écoulement de l'eau souterraine du site à l'étude a été décrit de façon détaillée à la section 4.3.2 de l'ÉE Municipale.

#### *Hydrologie*

L'hydrologie dans le secteur de la zone d'étude a été décrite ça la section 4.3.3 de l'ÉE Municipale.

#### *Contamination du sol et de l'eau souterraine*

L'ancienne usine d'asphalte est située dans l'emprise Place Vimy, dans le secteur de l'intersection entre la Commune des Plaines LeBreton, le parc riverain et le Musée canadien de la Guerre.. Dans cette zone, les évaluations environnementales de site, réalisées par Dessau-Soprin, ont identifié l'existence de problème géotechnique et de contamination des sols importants (énumérés ci-dessous) qui requiert des actions correctives et des modifications des concepts établis comme prérequis au développement de Place Vimy, la Commune, du parc riverain et du Musée canadien de la Guerre :

- La présence de remblais hétérogènes et de dépôts de débris organiques à l'intérieur de la zone où doit être installé l'étang de rétention ouest, a été confirmée. Les caractéristiques géotechniques de la zone sont telles que des quantités d'eau, difficiles à gérer, pourraient s'infiltrer dans les excavations, rendant ainsi les travaux d'excavation extrêmement complexes.

- Des campagnes de suivi des biogaz, effectuées par DSI et Aquaterre, rapportent la présence de niveaux potentiellement dangereux ou explosifs de méthane et autres composés organiques volatils.
- Des hydrocarbures pétroliers (dépôts de goudron contenant des concentrations variables d'huiles lourdes et de diesel) ont été trouvés en des concentrations supérieures à 10,000 mg/kg à deux emplacements distincts dans le secteur du futur emplacement du Stormceptor® et des options proposées pour la conduite d'égout pluvial. L'étendue de la contamination ne peut être estimée avec précision, mais des hydrocarbures liquides en phases flottantes ont été rencontrés.

Afin d'identifier adéquatement les mesures de restauration à apporter et/ou les mesures d'atténuation à préconiser, une évaluation environnementale de site supplémentaire a été réalisée (DSI, *Supplementary Phase 2 ESA and Comparative Analysis of Mitigation and Remediation Approaches: Former Tar Plant Area*, Décembre 2003. Document disponible en anglais seulement). Un secteur contaminé par des hydrocarbures pétroliers en phases flottantes a été excavé et décontaminé au cours de l'automne 2003 et de l'hiver 2004. La restauration a été complétée jusqu'au roc en place et couvrait une superficie de 1 300 m<sup>2</sup>. Le Stormceptor® proposé doit être installé dans la partie nord-ouest de la zone décontaminée.

Les diverses études de caractérisation complétées dans le corridor prévu pour la localisation des options de conduites d'évacuation, montre une contamination en hydrocarbures pétroliers, en HAP et en métaux dépassant le critère résidentiel\parc (Ministère de l'Environnement de l'Ontario et CCME). Un secteur contaminé par des concentrations élevées d'hydrocarbures pétroliers totaux-huiles lourdes (20 000 mg/kg et plus) est présent sous l'emprise de Place Vimy dans le secteur ou il courbe vers la rue Wellington (anciennement boulevard LeBreton).

### **Milieu Biologique**

Le milieu biologique a été décrit de façon détaillée à la section 4.4 de l'ÉE Municipale.

### **IDENTIFICATION DES EFFETS DU STORMCEPTOR® ET DES ALTERNATIVES DE CONDUITES D'ÉVACUATION**

Les effets potentiels sont décrits sur la base de leur niveau d'importance tel que décrit ci-après :

**Effet négligeable (EN) :** Un effet presque nul ou à peine perceptible. Un effet négligeable toucherait une population, une entité ou un groupe donné d'individus dans un secteur précis et/ou pendant une courte période de temps, de façon à ce qu'il ressemble à des changements aléatoires minimales dus à des irrégularités environnementales. L'effet sur la population, l'entité ou le groupe, dans son ensemble, ne serait donc pas mesurable.

**Effet non important (ENI) :** Un effet qui pourrait présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Non généralisé.
- Temporaire ou de courte durée (p. ex. pendant les travaux).
- Effet récurrent de courte durée pendant ou après la mise en oeuvre du projet.
- Non permanent, de sorte qu'au retrait du stimulus, l'intégrité des éléments sociaux/environnementaux soit retrouvée.

**Effet important (EI) :** Un effet présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Généralisé.
- Transgression permanente des lois, des normes, des lignes directrices ou des objectifs environnementaux.
- Réduction permanente de la diversité des espèces ou des populations d'espèces données.
- Perte durable d'habitats essentiels/productifs.
- Altérations permanentes des caractéristiques ou des services, des usages des sols ou des habitudes établies d'une communauté.
- Disparition de ressources archéologiques/patrimoniales.

Les effets potentiels ont été identifiés en relation avec les critères d'évaluation présentés ci-après. Tous les effets potentiels sont considérés comme significatifs (négatif ou positif). Les mesures d'atténuation seront élaborées de façon à minimiser les effets négatifs, de façon à les transformer en effets résiduels non-significatifs ou négligeables. Les effets résiduels qui resteront significatifs serviront de base à l'identification de l'alternative de conduite d'évacuation la moins problématique pour l'environnement dans le contexte du projet de développement des plaines LeBreton. L'objectif final consiste en l'identification d'une alternative préférable pour la conduite d'évacuation. Les effets potentiels relatifs au Stormceptor® ont également été identifiés.

Les critères d'évaluation sélectionnés pour l'analyse des alternatives incluent les principaux aspects suivants :

**Santé et sécurité**

La sécurité de la population utilisant les rues et les composantes récréatives existantes présentes sur le site, doit être assurée. La sécurité des travailleurs réalisant les travaux proposés et l'entretien future des équipements à construire doit également être considérée et assurée.

**Protection de l'environnement**

Les activités liées à la construction et à l'opération des équipements de traitement des eaux pluviales représentent des risques potentiels pour la faune et la flore ainsi que pour leurs habitats (principalement l'habitat aquatique). Les travaux devront être supervisés adéquatement de façon à éviter l'introduction de substances délétères dans les divers plans d'eau présents sur et autour du site et à assurer la gestion adéquate des sols contaminés excavés.

**Amélioration de l'environnement**

La construction des infrastructures de gestion de l'eau potable et des eaux usées aura un effet bénéfique sur l'environnement local en restaurant les zones de sols contaminés et en améliorant la qualité de l'eau pluviale dirigée dans les habitats aquatique.

**Économie/Coûts**

Le coût global comparatif entre les alternatives doit être considéré.

**Faisabilité technique**

L'efficacité des méthodes de travail et de la technologie de traitement des eaux pluviales proposées doit être considérée. D'autres aspects techniques seront également considérés tel que l'entretien des équipements mis en place, le potentiel de danger lié à l'opération des équipements et les problèmes d'opération, la qualité des eaux pluviales au point de rejet et les impacts sur le réseau d'aqueduc et égouts existant.

Le tableau suivant résume les résultats de l'évaluation des effets du Stormceptor® et des alternatives de conduites d'évacuation sur les composantes environnementales et techniques identifiées.

Tableau 1: Effets potentiels

Critères d'évaluation	Conduite existante	Nouvelle conduite	Stormceptor®
Santé et sécurité	<p><b>Sécurité de la population et des travailleurs</b></p> <p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'un chantier et de machineries, de même que l'exécution des travaux eux-mêmes, peuvent constituer un risque temporaire pour la sécurité de la population.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter clairement les aires de travail et les voies de circulation. Circonscrire les aires de travail au moyen de clôtures. Installer une affiche à l'entrée du chantier indiquant les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence ou pour toute demande d'information au sujet du chantier.</li> <li>S'assurer que tous les travailleurs sur le chantier ont été informés des mesures de sécurité à suivre en tout temps. Identifier clairement l'emplacement des trousse de premiers soins et s'assurer de leurs accessibilités en tout temps.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'un chantier et de machineries, de même que l'exécution des travaux eux-mêmes, peuvent constituer un risque temporaire pour la sécurité de la population.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter clairement les aires de travail et les voies de circulation. Circonscrire les aires de travail au moyen de clôtures. Installer une affiche à l'entrée du chantier indiquant les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence ou pour toute demande d'information au sujet du chantier.</li> <li>S'assurer que tous les travailleurs sur le chantier ont été informés des mesures de sécurité à suivre en tout temps. Identifier clairement l'emplacement des trousse de premiers soins et s'assurer de leurs accessibilités en tout temps..</li> </ul> <p><b>Effet Résiduel:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'un chantier et de machineries, de même que l'exécution des travaux eux-mêmes, peuvent constituer un risque temporaire pour la sécurité de la population.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter clairement les aires de travail et les voies de circulation. Circonscrire les aires de travail au moyen de clôtures. Installer une affiche à l'entrée du chantier indiquant les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence ou pour toute demande d'information au sujet du chantier.</li> <li>S'assurer que tous les travailleurs sur le chantier ont été informés des mesures de sécurité à suivre en tout temps. Identifier clairement l'emplacement des trousse de premiers soins et s'assurer de leurs accessibilités en tout temps.</li> </ul> <p><b>Effet Résiduel:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>
	<p><b>Sécurité routière et piétonnière</b></p> <p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'un chantier et de machineries, de même que l'exécution des travaux eux-mêmes, peuvent constituer un risque temporaire pour la sécurité routière et piétonnière.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter clairement les aires de travail et les voies de circulation véhiculaires et piétonnières. Employer des signaleurs pendant les périodes de pointe (matin et soir). Circonscrire les aires de travail au moyen de clôtures. Installer des signaux de déviation et d'autres informations utiles pour les usagers de la route. Signaler les entraves à la circulation routière et piétonnière.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable.</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'un chantier et de machineries, de même que l'exécution des travaux eux-mêmes, peuvent constituer un risque temporaire pour la sécurité routière et piétonnière.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter clairement les aires de travail et les voies de circulation véhiculaires et piétonnières. Employer des signaleurs pendant les périodes de pointe (matin et soir). Circonscrire les aires de travail au moyen de clôtures. Installer des signaux de déviation et d'autres informations utiles pour les usagers de la route. Signaler les entraves à la circulation routière et piétonnière.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable.</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'un chantier et de machineries, de même que l'exécution des travaux eux-mêmes, peuvent constituer un risque temporaire pour la sécurité routière et piétonnière.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter clairement les aires de travail et les voies de circulation véhiculaires et piétonnières. Employer des signaleurs pendant les périodes de pointe (matin et soir). Circonscrire les aires de travail au moyen de clôtures. Installer des signaux de déviation et d'autres informations utiles pour les usagers de la route. Signaler les entraves à la circulation routière et piétonnière.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable.</li> </ul>
	<p><b>Qualité de vie</b></p> <p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de vie locale est susceptible d'être détériorée temporairement par le bruit, la poussière et les divers autres inconvénients dus aux travaux.</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de vie locale est susceptible d'être détériorée temporairement par le bruit, la poussière et les divers autres inconvénients dus aux travaux.</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de vie locale est susceptible d'être détériorée temporairement par le bruit, la poussière et les divers autres inconvénients dus aux travaux.</li> </ul>
	<p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer toutes les mesures nécessaires pour limiter la poussière générée par une des activités liées aux travaux ou chacune d'elles, et se conformer aux politiques de contrôle de la poussière de la Ville et du MEE. Pour contrôler la poussière, il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) former les ouvriers aux méthodes de contrôle de la poussière;</li> <li>ii) pendant les travaux et la manipulation des sols, adapter la cadence des excavations de façon à minimiser les émissions de poussière;</li> <li>iii) utiliser, au besoin, des technologies de lutte contre les poussières, p. ex. la mousse biodégradable de chlorure de calcium (CaCl<sub>2</sub>);</li> <li>iv) installer une bâche sur les camions de convoyage;</li> <li>v) surveiller visuellement les émissions de poussière et, au besoin, prendre des mesures d'élimination de la poussière.</li> <li>vi) surveiller les vents et adapter ou interrompre l'excavation, la manipulation des sols et/ou la cadence des convoys, au besoin;</li> <li>vii) répondre aux plaintes du public sur la poussière et, si nécessaire, prendre des mesures pour mieux contrôler la poussière;</li> <li>viii) fournir et avoir à sa disposition en tout temps des équipements dépoussiérants pour contrôler et prévenir les émissions de poussière.</li> </ul> </li> <li>Les heures de travail s'étaleront entre 7 h et 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 20 h le samedi. Pendant les périodes de sécheresse, un liquide abat-poussière sera appliqué dans les chantiers et sur les chemins afin de réduire les émissions de poussière. La machinerie de chantier et les véhicules de transport seront maintenus en bon état de fonctionnement afin de limiter le bruit et la pollution.</li> <li>La qualité de l'air fera l'objet d'un programme de suivi dès le mois de mai et qui se déroulera tout au long de la période des travaux en 2004. Des échantillons d'air seront récoltés sur une base régulière et comparés aux critères fédéraux et provinciaux appropriés. Advenant une non-conformité des critères analysés, des mesures d'atténuation pour la poussière seront immédiatement appliquées.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer toutes les mesures nécessaires pour limiter la poussière générée par une des activités liées aux travaux ou chacune d'elles, et se conformer aux politiques de contrôle de la poussière de la Ville et du MEE. Pour contrôler la poussière, il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) former les ouvriers aux méthodes de contrôle de la poussière;</li> <li>ii) Pendant les travaux et la manipulation des sols, adapter la cadence des excavations de façon à minimiser les émissions de poussière;</li> <li>iii) utiliser, au besoin, des technologies de lutte contre les poussières, p. ex. la mousse biodégradable de chlorure de calcium (CaCl<sub>2</sub>);</li> <li>iv) installer une bâche sur les camions de convoyage;</li> <li>v) surveiller visuellement les émissions de poussière et, au besoin, prendre des mesures d'élimination de la poussière.</li> <li>vi) surveiller les vents et adapter ou interrompre l'excavation, la manipulation des sols et/ou la cadence des convoys, au besoin;</li> <li>vii) répondre aux plaintes du public sur la poussière et, si nécessaire, prendre des mesures pour mieux contrôler la poussière;</li> <li>viii) fournir et avoir à sa disposition en tout temps des équipements dépoussiérants pour contrôler et prévenir les émissions de poussière.</li> </ul> </li> <li>Les heures de travail s'étaleront entre 7 h et 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 20 h le samedi. Pendant les périodes de sécheresse, un liquide abat-poussière sera appliqué dans les chantiers et sur les chemins afin de réduire les émissions de poussière. La machinerie de chantier et les véhicules de transport seront maintenus en bon état de fonctionnement afin de limiter le bruit et la pollution.</li> <li>La qualité de l'air fera l'objet d'un programme de suivi dès le mois de mai et qui se déroulera tout au long de la période des travaux en 2004. Des échantillons d'air seront récoltés sur une base régulière et comparés aux critères fédéraux et provinciaux appropriés. Advenant une non-conformité des critères analysés, des mesures d'atténuation pour la poussière seront immédiatement appliquées.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer toutes les mesures nécessaires pour limiter la poussière générée par une des activités liées aux travaux ou chacune d'elles, et se conformer aux politiques de contrôle de la poussière de la Ville et du MEE. Pour contrôler la poussière, il faut : <ul style="list-style-type: none"> <li>i) former les ouvriers aux méthodes de contrôle de la poussière;</li> <li>ii) Pendant les travaux et la manipulation des sols, adapter la cadence des excavations de façon à minimiser les émissions de poussière;</li> <li>iii) utiliser, au besoin, des technologies de lutte contre les poussières, p. ex. la mousse biodégradable de chlorure de calcium (CaCl<sub>2</sub>);</li> <li>iv) installer une bâche sur les camions de convoyage;</li> <li>v) surveiller visuellement les émissions de poussière et, au besoin, prendre des mesures d'élimination de la poussière.</li> <li>vi) surveiller les vents et adapter ou interrompre l'excavation, la manipulation des sols et/ou la cadence des convoys, au besoin;</li> <li>vii) répondre aux plaintes du public sur la poussière et, si nécessaire, prendre des mesures pour mieux contrôler la poussière;</li> <li>viii) fournir et avoir à sa disposition en tout temps des équipements dépoussiérants pour contrôler et prévenir les émissions de poussière.</li> </ul> </li> <li>Les heures de travail s'étaleront entre 7 h et 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 20 h le samedi. Pendant les périodes de sécheresse, un liquide abat-poussière sera appliqué dans les chantiers et sur les chemins afin de réduire les émissions de poussière. La machinerie de chantier et les véhicules de transport seront maintenus en bon état de fonctionnement afin de limiter le bruit et la pollution.</li> <li>La qualité de l'air fera l'objet d'un programme de suivi dès le mois de mai et qui se déroulera tout au long de la période des travaux en 2004. Des échantillons d'air seront récoltés sur une base régulière et comparés aux critères fédéraux et provinciaux appropriés. Advenant une non-conformité des critères analysés, des mesures d'atténuation pour la poussière seront immédiatement appliquées.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>

Critères d'évaluation		Conduite existante	Nouvelle conduite	Stormceptor®
Protection de l'environnement	Habitats fauniques et flores terrestres	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux d'excavation, la circulation locale de la machinerie et des véhicules de transport peut entraîner la perturbation ou la destruction de spécimens végétaux et d'habitats terrestres mais puisque la conduite est déjà en place, la perturbation devrait être minimale, à moins que des sections de conduites soient remplacées.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concentrer les travaux dans les secteurs où la restauration des sols a déjà modifié l'environnement. Clôturer les zones de végétation non-perturbées. Concentrer la circulation des véhicules et de la machinerie sur les routes existantes et dans les zones déjà modifiées.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable à non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux d'excavation, la circulation locale de la machinerie et des véhicules de transport peut entraîner la perturbation ou la destruction de spécimens végétaux et d'habitats terrestres.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concentrer les travaux dans les secteurs où la restauration des sols a déjà modifié l'environnement. Clôturer les zones de végétation non-perturbées. Concentrer la circulation des véhicules et de la machinerie sur les routes existantes et dans les zones déjà modifiées.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux d'excavation, la circulation locale de la machinerie et des véhicules de transport peut entraîner la perturbation ou la destruction de spécimens végétaux et d'habitats terrestres.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concentrer les travaux dans les secteurs où la restauration des sols a déjà modifié l'environnement. Clôturer les zones de végétation non-perturbées. Concentrer la circulation des véhicules et de la machinerie sur les routes existantes et dans les zones déjà modifiées.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>
	Habitats aquatiques	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de construction (particulièrement celles concernant le nettoyage des sédiments à l'intérieur de la conduite existante) et la circulation de la machinerie de chantier et des véhicules de transport peuvent introduire des contaminants (sols, produits pétroliers, etc.) dans la rivière des Outaouais. Les impacts seront causés par des travaux dans le cours d'eau rendus nécessaires pour le nettoyage des sédiments accumulés dans la conduite submergée.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter de circuler avec de la machinerie ou d'entreposer du matériel et des produits dangereux à proximité des habitats aquatiques locaux.</li> <li>Assurer un suivi de la qualité des eaux pluviales s'écoulant dans les habitats aquatiques. Si la présence d'un contaminant excède les normes actuelles, il faudra élaborer et appliquer une méthode de traitement appropriée afin d'en réduire la concentration ou de l'éliminer.</li> <li>Des dispositifs de contrôle seront sélectionnés en fonction de la nature du milieu et installés afin d'empêcher les sédiments en suspension de parvenir aux plans d'eau. Ces dispositifs incluront des clôtures anti-érosion, des barrages de retenue munis de géotextile non-tissé, et/ou des retenues en bottes de paille. Toutes les mesures anti-érosion et anti-sédiments seront conformes à l'Ontario Provincial Standard Specification n° 577.</li> <li>Les zones perturbées par les travaux doivent être réduites au minimum, et les zones tampons végétales adjacents aux plans d'eau, laissées autant que possible en place (au moins 15 m).</li> <li>Advenant que la conduite n'est plus utilisée, celle-ci doit être éliminée selon la réglementation environnementale applicable afin d'éviter tout affaissement ou migration future de contaminants.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de construction (particulièrement celles liées à l'enrochement) et la circulation de la machinerie peuvent introduire des contaminants (sols, produits pétroliers, etc.) dans la rivière des Outaouais.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter de circuler avec de la machinerie ou d'entreposer du matériel et des produits dangereux à proximité des habitats aquatiques locaux.</li> <li>Assurer un suivi de la qualité des eaux pluviales s'écoulant dans les habitats aquatiques. Si la présence d'un contaminant excède les normes actuelles, il faudra élaborer et appliquer une méthode de traitement appropriée afin d'en réduire la concentration ou de l'éliminer.</li> <li>Des dispositifs de contrôle seront sélectionnés en fonction de la nature du milieu et installés afin d'empêcher les sédiments en suspension de parvenir aux plans d'eau. Ces dispositifs incluront des clôtures anti-érosion, des barrages de retenue munis de géotextile non-tissé, et/ou des retenues en bottes de paille. Toutes les mesures anti-érosion et anti-sédiments seront conformes à l'Ontario Provincial Standard Specification n° 577.</li> <li>Les zones perturbées par les travaux doivent être réduites au minimum, et les zones tampons végétales adjacents aux plans d'eau, laissées autant que possible en place (au moins 15 m).</li> <li>Prévoir l'implantation d'un aménagement paysager sur les derniers 15 mètres entre le point de rejet et la rive de la rivière des Outaouais de façon à améliorer l'habitat de poisson et par la présence de végétation accroître le taux d'enlèvement de sédiment des eaux pluviales.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de construction seront assez éloignées de la rive pour éviter tout risque significatif d'introduction de contaminants dans la rivière des Outaouais.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non requis.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun effet résiduel.</li> </ul>
Amélioration environnementale	Protection des sols et des eaux de surface	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats provenant d'évaluations environnementales de site précédentes démontrent que le site repose sur des sols contaminés mais comme la conduite est déjà en place, l'effet sur ces sols devrait être minime. Cependant, l'analyse des sédiments bouchant la conduite a révélé que ces derniers contiennent du diesel et des huiles lourdes et devront être gérés comme des sols contaminés.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sédiments et sols contaminés (si des sols contaminés doivent être excavés) rencontré seront récupérés, retirés du site et restaurés conformément aux critères génériques les plus sévères du CCME et du MEO. Les sols qu'on suppose non contaminés seront accumulés dans une zone désignée, échantillonnés et analysés afin de confirmer l'absence de contaminants. S'ils s'avéraient contaminés, ils seront acheminés vers un site d'enfouissement approuvé par le MEO.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats provenant d'évaluations environnementales de site précédentes montrent que le site repose sur des sols contaminés qui devront être gérés pendant l'installation de la conduite d'égout pluvial.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sédiments et sols contaminés rencontré seront récupérés, retirés du site et restaurés conformément aux critères génériques les plus sévères du CCME et du MEO. Les sols qu'on suppose non contaminés seront accumulés dans une zone désignée, échantillonnés et analysés afin de confirmer l'absence de contaminants. S'ils s'avéraient contaminés, ils seront acheminés vers un site d'enfouissement approuvé par le MEO.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bien qu'il existe des sols contaminés sur les plaines LeBreton, les sols contaminés situés dans la zone d'étude ont été entièrement excavés et gérés en priorité lors de la construction du Stormceptor®.</li> </ul> <p><b>Atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sédiments et sols contaminés rencontré seront récupérés, retirés du site et restaurés conformément aux critères génériques les plus sévères du CCME et du MEO. Les sols qu'on suppose non contaminés seront accumulés dans une zone désignée, échantillonnés et analysés afin de confirmer l'absence de contaminants. S'ils s'avéraient contaminés, ils seront acheminés vers un site d'enfouissement approuvé par le MEO.</li> </ul> <p><b>Effet résiduel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable.</li> </ul>
	Restauration des sols	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'enlèvement et la gestion des sédiments contaminés bouchant la conduite d'eau pluviale existante peut causer l'infiltration de contaminants dans la rivière des Outaouais.</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Excaver et restaurer les sols contaminés existants est très bénéfique pour la qualité générale de l'environnement du site. L'excavation et la restauration de ces sols permettra également de s'assurer que la nouvelle infrastructure sera installée dans une matrice de sol propre.</li> <li>Puisque seule la tranchée proposée pour la nouvelle section de conduite sera décontaminée, il y a un risque de contamination de la nouvelle couche de sol propre qui sera utilisée lors du remblaiement.</li> </ul>	<p><b>Effet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site où sera installé le nouveau Stormceptor® a déjà été décontaminé.</li> <li>Puisque seule la tranchée proposée pour le Stormceptor® sera décontaminée, il y a un risque de contamination de la nouvelle couche de sol propre qui sera utilisée lors du remblaiement.</li> </ul>

Critères d'évaluation		Conduite existante	Nouvelle conduite	Stormceptor®
		<b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des rideaux de confinement lors des travaux en eau afin d'empêcher les particules en suspension d'atteindre le chenal principal du cours d'eau.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des membranes de protection dans la tranchée excavée avant l'installation de la nouvelle conduite d'égout pluvial. Cela empêchera le contact entre les sols contaminés laissés en place et le nouveau sol utilisé pour le remblai de la tranchée.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Positif</li> </ul>	<b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des membranes de protection dans la tranchée excavée avant l'installation de la nouvelle conduite d'égout pluvial. Cela empêchera le contact entre les sols contaminés laissés en place et le nouveau sol utilisé pour le remblai de la tranchée.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Positif</li> </ul>
<b>Milieu social/Collectivité</b>	<b>Impacts sur la qualité de vie de la collectivité</b>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux risquent de perturber temporairement la qualité de vie de la collectivité locale en restreignant l'accès aux plaines LeBreton et à des sections du réseau récréatif. En revanche, les développements rendus possibles par la construction du Stormceptor® projeté feront que le site au complet sera à la disposition de l'ensemble de la collectivité.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est possible d'atténuer les restrictions à l'usage du site en délimitant clairement les chantiers et en laissant ouvertes le plus de sections possibles. De plus, des espaces verts sont prévus dans le plan de réaménagement.</li> <li>Communiquer les entraves à la circulation ou les interruptions sur les sentiers récréatifs. Identifier clairement les zones des travaux et les détours temporaires pour les sentiers récréatifs non-accessibles.</li> </ul> <b>Effet résiduel:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable pour la durée des restrictions, mais positif pour le développement futur du site.</li> </ul>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux risquent de perturber temporairement la qualité de vie de la collectivité locale en restreignant l'accès aux plaines LeBreton et à des sections du réseau récréatif. En revanche, les développements rendus possibles par la construction du Stormceptor® projeté feront que le site au complet sera à la disposition de l'ensemble de la collectivité.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est possible d'atténuer les restrictions à l'usage du site en délimitant clairement les chantiers et en laissant ouvertes le plus de sections possibles. De plus, des espaces verts sont prévus dans le plan de réaménagement.</li> <li>Communiquer les entraves à la circulation ou les interruptions sur les sentiers récréatifs. Identifier clairement les zones des travaux et les détours temporaires pour les sentiers récréatifs non-accessibles.</li> </ul> <b>Effet résiduel:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable pour la durée des restrictions, mais positif pour le développement futur du site.</li> </ul>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux risquent de perturber temporairement la qualité de vie de la collectivité locale en restreignant l'accès aux plaines LeBreton et à des sections du réseau récréatif. En revanche, les développements rendus possibles par la construction du Stormceptor® projeté feront que le site au complet sera à la disposition de l'ensemble de la collectivité.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est possible d'atténuer les restrictions à l'usage du site en délimitant clairement les chantiers et en laissant ouvertes le plus de sections possibles. De plus, des espaces verts sont prévus dans le plan de réaménagement.</li> <li>Communiquer les entraves à la circulation ou les interruptions sur les sentiers récréatifs. Identifier clairement les zones des travaux et les détours temporaires pour les sentiers récréatifs non-accessibles.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable pour la durée des restrictions, mais positif pour le développement futur du site.</li> </ul>
<b>Aspect économique/ Coûts</b>		<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'existence de cette conduite d'égout pluvial devrait réduire les coûts. Cependant, le débouchage de la conduite pourrait être compliqué et dispendieux. Les sédiments enlevés doivent être gérés comme des sols contaminés. De plus, l'état exact de la conduite sur toute sa longueur est inconnu et certaines sections peuvent avoir besoin d'être remplacées. L'estimation préliminaire des coûts montre que cette option est la plus dispendieuse.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <p style="text-align: center;">N/D</p> <b>Effet résiduel :</b> <p style="text-align: center;">N/D</p>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les coûts associés à cette option sont liés à l'acquisition et à l'installation de la nouvelle conduite. Éventuellement, les sols excavés devront être gérés comme des sols contaminés. Cependant, l'estimation préliminaire des coûts montre que cette option est moins dispendieuse.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <p style="text-align: center;">N/D</p> <b>Effet résiduel :</b> <p style="text-align: center;">N/D</p>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La zone immédiate de l'emplacement où sera installé le Stormceptor a été décontaminée, mais des techniques spéciales doivent être développées pour assurer qu'aucune contamination provenant des zones contaminées environnantes ne puisse atteindre les tranchées d'excavation qui seront creusées pour l'installation du Stormceptor®.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <p style="text-align: center;">N/D</p> <b>Effet résiduel :</b> <p style="text-align: center;">N/D</p>
<b>Faisabilité technique</b>	<b>Travaux</b>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des activités de construction lié au nettoyage et à la mise en opération de l'égout pluvial est réalisé au moyen de méthodes de travail éprouvées. Toutefois, celles-ci peuvent s'avérer difficiles selon la quantité de sédiments présents à l'intérieur de la conduite de même que de l'importance des volumes d'eau qui devront être pompés de la conduite submergée pour en assurer son nettoyage. Jusqu'à maintenant, la présence de sédiments à l'entrée et à la sortie ont été confirmés alors que la présence de sédiments dans la section centrale de la conduite est inconnue.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>N/D</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des travaux pour la construction de la conduite d'égout pluvial est réalisé au moyen de méthodes de travail éprouvées.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>N/D</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable</li> </ul>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des travaux pour la construction du Stormceptor® est réalisé au moyen de méthodes de travail éprouvées.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>N/D</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Négligeable</li> </ul>
	<b>Conditions de fonctionnement potentiellement dangereuses et problématiques</b>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de conditions de fonctionnement problématiques associées à cette conduite. Cependant, il existe un problème potentiel de fonctionnement occasionné par le besoin de nettoyer régulièrement l'exutoire de la conduite suite à l'accumulation possible de sédiments.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinir le design de l'exutoire de la conduite de manière à ce que l'entrée de sédiments dans la conduite soit minimisée.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La conduite sortant du Stormceptor® pourrait être exposée à du biogaz (principalement du méthane) qui pourrait s'infiltrer dans la conduite à travers le béton et s'accumuler dans la conduite.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer un revêtement imperméable sur la surface extérieure de la conduite afin d'empêcher le biogaz d'y entrer.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif à négligeable</li> </ul>	<b>Effet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La section du Stormceptor® située au-dessus du niveau de l'eau souterraine pourrait être exposée à du biogaz (principalement le méthane) qui pourrait s'infiltrer dans le Stormceptor® par le béton et s'y accumuler.</li> <li>La section du Stormceptor® située sous le niveau de l'eau souterraine pourrait éventuellement être exposée à une contamination par des hydrocarbures pétroliers provenant des sites contaminés avoisinants. Ces hydrocarbures pétroliers pourraient réagir avec le béton du Stormceptor® et réduire sa longévité.</li> </ul> <b>Atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer un revêtement imperméable et résistant aux hydrocarbures pétroliers sur la surface extérieure du Stormceptor® afin d'empêcher les biogaz de s'y infiltrer et les hydrocarbures pétroliers d'entrer en contact avec le béton.</li> </ul> <b>Effet résiduel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non significatif</li> </ul>

## ÉVALUATION DE LA SOLUTION PRÉFÉRABLE

Le tableau précédent a présenté les effets des alternatives de conduites d'évacuation en fonction des critères d'évaluation, ainsi que les effets de la construction du Stormceptor®. Tous les effets identifiés ont été initialement considérés comme significatifs (négatif ou positif). Des mesures d'atténuation ont été proposées pour réduire les effets négatifs. Il en a résulté des effets résiduels qui forment la base comparative entre les alternatives de conduite d'évacuation.

Sous le critère de Santé et sécurité, les deux alternatives ont montré des effets résiduels non-significatifs pour les aspects Sécurité de la population et des travailleurs (en autant que les précautions standards de santé et sécurité sont appliquées) et pour Niveau de vie local. Les effets résiduels sont négligeables pour l'aspect sécurité routière.

En ce qui a trait à la Protection de l'environnement, l'alternative de la conduite d'évacuation existante montre des effets résiduels non-significatifs sur l'habitat aquatique et la protection des sols et de l'eau souterraine. Toutefois, sur l'habitat faunique terrestre local et la flore, l'effet résiduel est négligeable à non-significatif. L'alternative proposant une nouvelle conduite d'évacuation montre un effet résiduel non-significatif pour la protection des sols et de l'eau souterraine, ainsi que l'habitat faunique terrestre local et la flore. L'effet résiduel sur l'habitat aquatique de cette alternative est négligeable.

Sous Amélioration de l'environnement, l'alternative de la conduite existante montre un effet résiduel non-significatif, alors que l'alternative de la nouvelle conduite montre un effet résiduel positif en ce qui a trait à la restauration des sols.

L'effet résiduel sur l'aspect de l'environnement social est identique pour les deux alternatives, soit négligeable en ce qui a trait à la restriction temporaire d'utilisation du site, mais positif pour ce qui est du développement futur du site.

Sous l'aspect Économie/coûts, et selon les estimés préliminaires, la conduite existante devrait être l'alternative la plus dispendieuse.

Sous le critère Faisabilité technique, l'alternative de la conduite d'évacuation existante montre un effet résiduel non-significatif en ce qui a trait aux aspects Activité de travail, Possibilité de conditions d'opération dangereuse et Problème d'opération. L'alternative d'une nouvelle conduite montre des effets résiduels négligeables pour l'aspect Activité de travail et non-significatives pour les aspects Possibilité de conditions d'opération dangereuse et Problème d'opération.

À la lumière de ces effets résiduels, il semble que la construction d'une nouvelle conduite d'évacuation soit l'alternative qui entraînera le moins d'impact sur l'environnement.

En ce qui a trait à l'installation du Stormceptor®, l'effet résiduel, après atténuation, pour tous les critères d'évaluation sont soit non-significatifs ou négligeables. Certains de ces effets sont positifs (Amélioration environnementale et Environnement social). Il semble que l'installation d'un Stormceptor® constitue une alternative à faible incidence environnementale pour le

remplacement de l'étang de rétention ouest dans la gestion des eaux pluviales. Soulignons que cet équipement de gestion des eaux pluviales sera installé sur des terres fédérales et géré par la CCN.

## **CONSULTATION PUBLIQUE ET DES AGENCES GOUVERNEMENTALES**

Cet addenda sera distribué pour approbation aux agences gouvernementales suivantes qui auront du 24 avril au 23 mai 2004 pour émettre des commentaires :

- Département des Pêches et des Océans;
- Environnement Canada;
- Santé Canada;
- Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario;
- Ville de Ottawa;
- Office de protection de la nature de la vallée Rideau.

Leurs commentaires seront incorporés à la version finale de cet addenda, qui deviendra une annexe de l'ÉE Municipale.

En parallèle à la revue par les agences gouvernementales, l'addenda sera affiché sur le site web de la CCN et rendu disponible au public à la bibliothèque de la CCN ainsi que dans celles des villes de Ottawa et Gatineau. Le public pourra se prononcer sur cet addenda du 24 avril au 23 mai 2004. Tous les commentaires reçus du public seront considérés dans la préparation de la version finale de l'addenda.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame Arnold, l'expression de nos meilleurs sentiments.

---

Andrea Daezli, B.Sc., M.Env.  
Biologiste et spécialiste en  
Évaluation Environnementale

---

Ghyslain Pothier, M.Env., ÉESA  
Biologiste et chargé de projet

AD/gp

p.j. Figures 1 et 2

G:\048\480000-LeBreton\Service 068\Cal\ISO\2.0 Docs techs\2.5 Water wastewater\2.5.10 Final Report\Addenda 2\rapports\Draft2\SchBaddendum-draft2-fr-rev2.doc